

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mercredi 25 septembre 2013 à la mairie sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Maire à 20 heures.

PRESENTS Mesdames NIQUE, NICOLAS Messieurs HODENCQ, LHUISSIER

ABSENTS Madame BOUCOLON donne pouvoir à Madame NIQUE
Madame POINCINET donne pouvoir à Monsieur CHAINEAUD
Monsieur LENFANT donne pouvoir à Monsieur HODENCQ
Monsieur VOUHE donne pouvoir à Madame NICOLAS
Monsieur PIAT
Monsieur MARCHAND

Secrétaire élue Madame NIQUE
Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

N'ayant pas obtenu le quorum lors de la séance du 20 septembre 2013, le conseil municipal conformément à la Loi délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SMAS

Après en avoir délibéré les conseillers ont désigné à l'unanimité comme délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons :

Délégués titulaires

Monsieur CHAINEAUD Jean-Pierre
Clairval
Rue du château de Théribus
60240 LE MESNIL THERIBUS

Monsieur LHUISSIER Marc
Rue Mary Cassatt
60240 LE MESNIL THERIBUS

Délégués suppléants

Madame NIQUE Evelyne
20, rue du Bas Mesnil
60240 LE MESNIL THERIBUS
Madame FERNANDEZ Marie-France
4 résidence le village
60240 LE MESNIL THERIBUS

TRANSFERT COMPTABLE

Suite à une demande de Madame la Perceptrice, l'imputation budgétaire au niveau des articles 21531 041 et 21532 041 ne se révélant pas exacte, les travaux d'assainissement des eaux pluviales consistant en la réalisation de fossés à ciel ouvert, qui nécessitent des travaux de curage quelques années après leur mise en service, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer les sommes des comptes 21531 041 et 21532 041 au compte 21538 041.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose que vu l'état de délabrement du mur du fond du cimetière, il est nécessaire de l'abattre et de le reconstruire à l'identique. Les Conseillers acceptent l'opération de démolition et de reconstruction et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Coût de l'opération TTC	19 892.47
Remboursement TVA	3119
Subvention 44 %	7318
Auto financement	9455.47

CONVENTION ENTRE LE MOULIN VERT ET LA COMMUNE

Afin de finaliser l'opération Mary Cassatt et de pouvoir percevoir les subventions de la part du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal décide d'un partenariat avec l'Association Les Amis de Mary Cassatt et de verser une subvention de 6000 euros en 2013 et de 6000 euros en 2014.

ARRETE DE LIBRE CIRCULATION

Pour mettre fin à l'installation d'obstacles sur les bas côtés des voies communales qui entravent la libre circulation des piétons, le Maire décide de publier l'arrêté suivant :

ARRETE

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 116-1 à L116-2

Le Maire de la commune du MESNIL THERIBUS

Arrête :

Article 1^{er}

Les trottoirs et les bas côtés bordant la voirie communale dans la limite de l'agglomération doivent être libres de tout obstacle afin de ne pas empiéter sur le domaine public routier et ses dépendances et ne pas entraver la circulation des piétons.

Article 2

Ampliation au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUNEUIL.

Fait au MESNIL THERIBUS

Le 06/09/2013

Le Maire

CHAINEAUD Jean-Pierre

Le Maire lève la séance à 22 heures

Rappel : Dernier ramassage des déchets verts le lundi 25 novembre

Possibilité de brûler les déchets à partir du 4 novembre.

Prochaine réunion de Conseil le vendredi 13 décembre à 20 heures